

DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

**SERVICE
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Groupement des ressources humaines
Service GPEEC

REPUBLIQUE FRANCAISE



DIPARTIMENTU di u CISMONTE

**SERVIZIÙ
D'INCENDIU è di SUCORSU**

Grupp di e risorse umane
Serviziu di a gestione
di i persunali di l'impieghi è di e cumpetenze

Dossier suivi par / Cartulare seguitatu da :

Roland MILLELIRI

Référence à rappeler : TN/RM /05-2019

☎ : ligne directe : 04.95.30.98.15

✉ : paul-roland.milleliri@sis2b.corsica

Furiani, u/Furiani, le 8 août 2019

AVIS DE VACANCE POUR 1 POSTE D'OFFICIER DE GARDE CHEF DE GROUPE AU CISP BASTIA

Le SIS de la Haute-Corse déclare la vacance d'un poste de lieutenant de 2^{ème} classe du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs pompiers professionnels à temps complet à pourvoir à compter du 1^{er} novembre 2019 pour occuper le poste d'officier de garde et chef de groupe du CISP Bastia.

Les candidatures composées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae devront parvenir au plus tard le 15 octobre 2019 à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du CASIS de la Haute-Corse
Service Incendie et de Secours de la Haute -Corse
lieu dit Casetta
20600 Furiani

Le Président du Conseil d'Administration
Du SIS de la Haute-Corse

GUY ARMANET

Adresse courrier / Indirizzu currieru

Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse
Lieu dit "Casetta", 20600 FURIANI

DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

SERVICE
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Groupement des ressources humaines
Service GPEEC

REPUBLIQUE FRANCAISE



DIPARTIMENTU di u CISMONTI

SERVIZIÙ
D'INCENDIU è di SUCORSU

Grupp di e risorse umane
Servizii di a gestione
di i persunali di l'impieghi è di e cumpetenze

Dossier suivi par / Cartulare seguitatu da :
Roland MILLELIRI
Référence à rappeler : TN/RM /06-2019
☎ : Ligne directe : 04.95.30.98.15
✉ : paul-roland.milleliri@sis2b.corsica

Furiani, u/Furiani, le 8 août 2019

AVIS DE VACANCE POUR 1 POSTE CHEF DE SALLE CTA/CODIS

Le SIS de la Haute-Corse déclare la vacance d'un poste de lieutenant de 2^{ème} classe du cadre d'emplois des lieutenants des sapeurs pompiers professionnels à temps complet à pourvoir à compter du 1^{er} novembre 2019 pour occuper le poste de chef de salle du CTA/CODIS.

Les candidatures composées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae devront parvenir au plus tard le 15 octobre 2019 à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du CASIS de la Haute-Corse
Service Incendie et de Secours de la Haute -Corse
lieu dit Casetta
20600 Furiani

Le Président du Conseil d'Administration
Du SIS de la Haute-Corse

GUY ARMANET

Adresse courrier / Indirizzu currieru

Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse
Lieu dit "Casetta", 20600 FURIANI

Accusé de réception en préfecture
02B-282000025-20190326-CA8-2019-DE
Date de télétransmission : 05/04/2019
Date de réception préfecture : 05/04/2019



Service
d'Incendie et de Secours
de la Haute-Corse

République Française
Département de la Haute-Corse
Service d'Incendie et de Secours
Conseil d'administration du 26 mars 2019

Membres du conseil d'administration :

Etaient présents : Messieurs Guy ARMANET, Frédéric MARIANI, François BENEDETTI, Hyacinthe VANNI, Pascal CARLOTTI, Jean-Louis MILANI, Mesdames Paola MOSCA, Frédérique DENSARI et Marie SIMEONI.

Membre de droit :

Etait absent excusé : Monsieur le Préfet de la Haute-Corse.

Membres ayant voix consultative :

Etaient présents : Colonel Jean-Jacques PERALDI, directeur par intérim du SDIS ;
Médecin Hors Classe Dominique SIMEONI, médecin chef du SIS de la Haute-Corse ;
Commandant Thierry NUTTI, président de l'UDSP 2B.

Etait également présent : Monsieur Claude PASSONI, Trésorier de Bastia Agglomération et Cap Corse.

Membres de la commission administrative et technique avec voix consultative :

Etaient présents : Lieutenant Antoine ANDREANI, Adjudant Chef Lucien ROSSINI,
et Sergent Chef Jean-Mickaël GIUDICELLI.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt six mars à 14h30, le conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse dûment convoqué par monsieur Guy ARMANET, président du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Haute-Corse, s'est réuni à l'hôtel de la Collectivité de Corse de Bastia, salle des délibérations « Jean Leccia ».

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le rapport n°8 du président,

Considérant que le quorum est atteint, le conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

Délibération n°8-2019

Objet : Création de deux postes de lieutenant de 2^{ème} classe de SPP

Le conseil d'administration,

Considérant que l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 26 mars 2019 n'a pas fait l'objet de remarques de la part de ses membres,

Considérant que la présente délibération mise aux voix a recueilli l'unanimité des membres présents,

Après en avoir délibéré, décide

d'adopter à l'unanimité le rapport n°8 relatif à la création de deux (2) postes permanents de lieutenant de 2^{ème} classe à temps complet du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels afin d'exercer au sein du groupement des opérations.

Le Président,

Guy ARMANET